

CONSEIL D'ORIENTATION SEANCE DU LUNDI 14 JUIN 2021

DELIBERATION N° 2021-CO-26

OBJET : Age de recours à l'assistance médicale à la procréation (AMP)

<u>Etaient présents :</u>	<u>Etaient absents :</u>
Professeur Jean-François GUERIN , président du conseil d'orientation	Monsieur Thomas MESNIER , député
Madame Domitille DUVAL-ARNOULD , membre de la Cour de cassation	Monsieur Xavier BRETON , député
Professeure Marie-Germaine BOUSSER , membre du Comité consultatif national d'éthique	Madame Caroline FIAT , députée
Docteure Hélène LETUR , experte spécialisée en endocrinologie et gynécologie médicale	Madame Laëtitia ROMEIRO DIAS , députée
Professeur Marc DELPECH , expert spécialisé en génétique	Monsieur Bernard JOMIER , sénateur
Professeur Louis BUJAN , expert spécialisé dans le domaine de la médecine de la reproduction	Madame Florence LASSARADE , sénatrice
Docteure Françoise BERNAUDIN , experte spécialisée en pédiatrie	Monsieur Alain MENEMENIS , membre du Conseil d'Etat
Docteur Olivier LESIEUR , expert spécialisé en réanimation	Professeur Bernard DEVAUCHELLE , expert spécialisé en greffe d'organes
Professeure Catherine BARTHELEMY , psychiatre	Professeur Jérôme LARGHERO , hématologue
Madame Charlotte DUDKIEWICZ , psychologue	Madame Valérie GATEAU , philosophe
Monsieur Marc GRASSIN , philosophe	
Monsieur Gérard LABAT , représentant de France Rein	
Madame Anne HUGON , représentante de l'association Alliance maladies rares	
Madame Chantal BRUNO , représentante de l'APF France handicap	
Madame Christiane THERRY , représentante de l'Union Nationale des Associations Familiales	
Monsieur Christophe MASLE , représentant de l'Association « France AMP »	
Madame Tatiana GRUNDLER , représentante de la Ligue des droits de l'homme	

Le conseil d'orientation,

- Vu l'article L. 1418-4 du code de la santé publique, et
- l'article R. 1418-17 du code de la santé publique.

DECIDE, par consensus des membres présents (1 contre) :

Article 1^{er} :

d'approuver, l'avis du conseil d'orientation portant sur l'âge de recours à l'assistance médicale à la procréation (AMP), tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Fait à Saint-Denis, le 14 juin 2021

Le président du Conseil d'orientation
de l'Agence de la biomédecine



Jean-François GUERIN